Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260520-DEL062026_CCAS-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°06-2026

Date de convocation *: 07/05/2026*

Nombre de conseillers :

En exercice :	*13*
Présents :	*11*
Absentes :	*2*

L'an deux mil vingt-six, le mercredi vingt mai à dix- neuf heures, les membres du conseil d'administration légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie su la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Laëtitia BRIZOUAL, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Éric POSSÉMÉ, Mme Christelle GAULARD, Mme Typhen GROSEIL, Mme Laura CANTRELLE, Mme Monique LE BRETON, M. Joël MARIVAIN, M. Phillipe SAINT JALMES, Mme Mélanie LAMOUR, M. Mickaël MALARGE

ETAIENT ABSENTES :

Mme Florine CORRE
Mme Valérie PERRIGAUD

Mme Marie-Thérèse EVEN secrétaire.

Nomination du vice-président et délégation de signature et de pouvoirs

VU le code de la famille et de l'aide sociale, notamment l'article 138,

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal élu le 15 mars 2026 et le résultat des élections du 20 mars 2026 pour la désignation du Maire,

VU la délibération du 9 avril 2026 portant sur l'installation du Conseil d'Administration du CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉSIGNE Mme Marie-Thérèse EVEN, vice-présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

En cas d'absence du Président du Conseil d'Administration du CCAS,
Mme Marie-Thérèse EVEN est habilitée à prendre toutes décisions et à signer tous les documents se rapportant aux attributions incombant au Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Pour extrait conforme,
La Présidente
Laëtitia BRIZOUAL

CCAS DE KERFOURN (Morbihan)